

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00554

SPL CAP METROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 90

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Pierre FAYOL NOIRETERRA donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191219-02019025940

DATE: 07AF-PHOMAGIS :23 décembre 2019

M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

SPL CAP METROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

En 2012, Saint-Etienne Métropole est devenue actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Cap Métropole en participant à la création de cette société.

Le présent rapport a pour objet d'informer l'assemblée délibérante sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La SPL CAPMETROPOLE a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'équipements et/ou de constructions et d'infrastructures,
- la gestion de patrimoines,
- toute autre opération s'y rapportant.

À cet effet, la société peut passer toute convention appropriée, et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

I. DONNÉES GÉNÉRALES

A. Composition du capital social

Actionnaires	Nombre d'actions	Versement au Capital	%	Nombre d'administrateurs
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE	216	216 000 €	30,17	5
SAINT-ETIENNE	189	189 000 €	26,40	4
SAINT-CHAMOND	45	45 000 €	6,28	1
FIRMINY	40	40 000 €	5,59	1
RIVE DE GIER	40	40 000 €	5,59	1
LE CHAMBON FEUGEROLLES	40	40 000 €	5,59	1
ANDREZIEUX-BOUTHEON	40	40 000 €	5,59	1
VILLARS	40	40 000 €	5,59	1
L'HORME	40	40 000 €	5,59	1
Assemblée spéciale				
LA TALAUDIÈRE	15	15 000 €	2,09	1
LA FOUILLOUSE	11	11 000 €	1,54	
Total	716	716 000 €	100,00	17

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue en 2018.

B. Les dirigeants

Le Président du Conseil d'administration, M. Paul CELLE, a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 5 juin 2014 pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2018 a nommé, pour une durée de 3 ans, M. Joseph PERRETON, Directeur Général de la SPL Cap Métropole, en remplacement de M. Jean-Claude ROUX, faisant valoir ses droits à retraite. À noter que le Conseil d'administration a reconduit la séparation des fonctions de Président et Directeur Général à cette occasion.

C. Les administrateurs

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2018 a pris acte de la nomination de nouveaux administrateurs :

- la Ville de Saint-Etienne a nommé Mme Pascale LACOUR en remplacement de M. Lionel SAUGUES,
- la Ville de Villars a nommé M. Jordan DA SILVA en remplacement de M. Pierre LAFFAY.

Le tableau ci-après récapitule la liste des administrateurs au 31 décembre 2018 :

Collectivités	Administrateurs
SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE	Paul CELLE
	Georges ZIEGLER
	Jean-Luc DEGRAIX
	Luc FRANCOIS
	Christian JULIEN
SAINT-ETIENNE	Jean-Pierre BERGER
	Christiane JODAR
	Denis CHAMBE
	Pascale LACOUR
SAINT-CHAMOND	Hervé REYNAUD
FIRMINY	Jean-Claude REYMOND
RIVE DE GIER	Jean-Yves ROUSSET
LE CHAMBON FEUGEROLLES	David FARA
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Jean-Claude SCHALK
VILLARS	Jordan DA SILVA
L'HORME	Enzo VIVIANI
Assemblée Spéciale (LA TALAUDIÈRE et LA FOUILLOUSE)	Yves PARTRAT

D. Les commissaires aux comptes

L'assemblée générale du 29 juin 2018 a désigné :

- SARL Laurence CROPPI, représentée par Laurence RABOISSON-CROPPI commissaire aux comptes titulaire,
- SARL SAUNIER-AUDIT représentée par Eric FAUCON, commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale tenue prévisionnellement en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

E. Le personnel de la société

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la société est de 6 salariés (dont 4 cadres) et représente l'équivalent de 5.90 personnes en effectif temps plein compte tenu du temps partiel d'une assistante.

Au 31 décembre 2017, l'effectif était de 6 salariés.

F. Information versement de dividendes

Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices, aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

G. Evénements significatifs intervenus en 2018

▪ Nouvelles opérations confiées à la société :

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'école Jean Moulin et l'implantation d'une crèche / RIVE-DE-GIER,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'implantation d'un pôle commercial à Rive-de-Gier / RIVE-DE-GIER,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et le suivi de la commercialisation des îlots d'entrée de bourg, sur l'espace Beaunier à Villars / VILLARS,
- concession d'aménagement pour la création de la zone économique Les Roches à la Talaudière / SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place des opérations de renouvellement urbain sur le quartier Tarentaize-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne et les centres-villes de Rive-de-Gier et Saint-Chamond / SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation d'une "Fiche d'Action Territorialisée" (FAT) de recyclage d'habitat ancien dégradé pour le dossier ANRU du centre ancien / RIVE-DE-GIER,
- mandat d'études pour la préparation pré-opérationnelle des projets du NPNRU de revitalisation du centre-ville de Rive-de-Gier / RIVE-DE-GIER.

▪ Conventions réglementées :

- mise à disposition :
 - * à compter du 1er janvier 2018, avenant de modification de la mise à disposition partielle (40 %) du chef de projet Renouvellement urbain de la SEDL auprès de Cap Métropole et au 1er juillet 2018, nouvel avenant de modification de la mise à disposition partielle (70 %),
 - * à compter du 1er janvier 2018, avenant de modification des mises à disposition partielle de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL,
 - * janvier et février 2018, mise à disposition partielle d'un responsable d'opérations de la SEDL auprès de Cap Métropole,
- adhésion au groupement d'employeurs pour la mise à disposition du directeur de la société a été portée à 40 % au 1er janvier 2018,
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Institut Médico-Éducatif (IME) sur la commune du Chambon-Feugerolles pour la SPL Cap Métropole,
- au 1er janvier 2018, modification du taux de refacturation de charges et de sous-location entre la SEDL (locataire principal) et Cap Métropole (sous-locataire),

- Conseil d'administration du 15 avril 2018 : renouvellement du contrat d'assistance générale dans les métiers de la société (réseau professionnel, conseils d'experts, contrats d'assurances mutualisés) (lot 1 : SCET / Gras Savoye) et d'une prestation de service de gestion financière, de comptabilité et de logiciels informatiques spécifiques (lot 2 : Semaphores / Progisem). Ce contrat a été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le groupement de commandes SEDL - Cap Métropole pour les années 2016 et 2017 et a fait l'objet d'un renouvellement pour 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions du contrat initial.

H. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

▪ Les mouvements de personnel :

- au 1er janvier 2019, recrutement d'un responsable de projets et coordonnateur des opérations de Renouvellement urbain en quartiers anciens,
- au 21 janvier 2019, recrutement d'une responsable de projets d'aménagement et urbanisme en remplacement d'un départ en août 2018,
- au 2 septembre 2019, un nouveau responsable d'opérations à profil technique entrera en fonction.

- **Agrément de l'entrée au capital de nouvelles communes** (Génilac, La Ricamarie, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Martin-La-Plaine), **demande de sortie du capital** de la commune de La Fouillouse et **intégration de l'assemblée spéciale** par L'Horme.

▪ Conventions réglementées :

- mise à disposition : à compter du 1er janvier 2019, avenant de modification de la mise à disposition partielle de Cap Métropole d'une personne assurant les fonctions support d'assistante de Direction à la SEDL,
- le Conseil d'administration du 15 avril 2019 a validé la signature d'un bail dérogatoire entre la SEDL et Cap Métropole d'une durée d'une année pour les locaux faisant l'objet d'un usage privatif par Cap Métropole avec date d'effet au 2 mai 2019,
- le conseil d'administration du 15 avril 2019 a validé la signature d'une convention de refacturation de charges entre la SEDL et Cap Métropole avec date d'effet au 2 mai 2019,
- les contrats d'assistance générale dans les métiers de la société (idem au point 7) ont fait l'objet d'un second renouvellement pour 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2019 conformément aux dispositions du contrat initial.

I. Perspectives de la société (plan d'affaires 2019-2021)

Un compte de résultat prévisionnel pour les années 2019 et 2020 a été présenté en Conseil d'administration du 15 avril 2019.

II. LES COMPTES ANNUELS

A. Le compte de résultat

Après avoir enregistré un bénéfice net de 9 539 € lors de l'exercice précédent, la SPL Cap Métropole enregistre un bénéfice net de près de 11 659 € en 2018.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

1. Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 11 114 046 € et se décompose comme suit :

- Fonctionnement : 846 524 €
- Concessions d'aménagement (en-cours) : 10 267 522 €

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 846 524 €, on constate notamment :

- autres achats et charges externes :

Ce poste s'élève à 392 277 € et comprend notamment, arrondi au millier d'euros, un montant de 42 000 € au titre des conventions de refacturation des charges communes SEDL/SPL et un montant de 30 000 € au titre du contrat de sous-location mis en place à compter du 1er mai 2016.

Ce poste intègre également un montant de 92 000 € correspondant aux conventions de mise à disposition de personnel par la SEDL à la SPL.

Ce poste comprend un montant de 60 000 € au titre de la sous-traitance sur études.

La somme de 138 000 €, correspondant aux honoraires de prestataires extérieurs, en fait également partie.

- impôts, taxes et versements assimilés :

Ce poste s'élève à 34 374 € comprenant toutes les taxes assises sur salaires (formation, apprentissage, taxe sur salaires) ainsi que les autres impôts directs : Cotisation Foncière d'Entreprise (CFE) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- salaires et traitements – Charges sociales :

Le montant du poste salaires et traitements est de 289 027 € et les charges sociales correspondantes sont de 125 549 €.

- dotations aux amortissements sur immobilisations :

Ce poste s'élève à 5 294 € et correspond à l'amortissement de l'exercice des frais de premier établissement (durée d'amortissement de 5 ans), des logiciels et du matériel informatique et du mobilier.

2. Les produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 11 131 006 € et se décompose comme suit :

- Fonctionnement : 863 484 €
- Concessions d'aménagement (en-cours) : 10 267 522 €

Les produits d'exploitation de la société, arrondi au millier d'euros, se composent de :

- transfert de charges rémunération des concessions 440 000 € (dont ZAC des Aciéries / Novaciéries pour 305 000 €),
- rémunération des mandats d'études et réalisations 50 000 € (dont Études Entrée Est de l'Agglomération à Rive-de-Gier pour 24 000 €),
- prestations de services 244 000 € (dont pour Saint-Etienne Métropole 196 000 €),
- prestations d'études Saint-Etienne Métropole 120 000 €.

3. Résultats

- Le résultat d'exploitation de la structure est de 16 960 €,
- Le résultat financier est de 0 €,
- Le résultat exceptionnel est de - 4 009 €,
- L'impôt sur le bénéfice est de 1 292 €.

En conséquence, le résultat net 2018 de la structure (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL) **est de 11 659 €.**

B. Le bilan

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

1. L'actif

- L'actif immobilisé

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 62 251 € (dont frais de premier établissement pour 35 450 €). Le montant des amortissements au 31 décembre 2018 s'élève à 47 597 €, soit une valeur nette comptable de 14 654 €.

- L'actif circulant

Le total de ce poste s'établit à 4 599 292 €. Il intègre les points suivants :

- Créances clients et comptes rattachés_: ce poste est d'un montant de 243 005 € correspondant aux créances vis-à-vis des collectivités sur les rémunérations d'études et sur les prestations de services,
- Autres créances : leur montant est de 94 289 €, regroupant, arrondi au millier d'euros, les créances de TVA pour 50 000 €, les frais divers engagés par la structure à réimputer aux opérations pour 18 000 €, la créance d'impôts vis-à-vis du Trésor Public du fait de l'option pour le "report en arrière" du déficit de l'année 2016 pour 7 000 €, l'excédent de versement d'acomptes sur l'impôt sur les sociétés pour 3 000 € et la créance de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E) de 16 000 €,
- Disponibilités : ce poste s'élève à 4 261 912 € et correspond aux comptes courants de l'ensemble des fonds des opérations propres à la Société à la date du 31 décembre 2018.

Les comptes de liaison à l'actif (284 841 €) traduisent les avances de trésorerie consenties aux opérations par les comptes bancaires (rémunération société à encaisser).

Le total du bilan ressort à 4 898 787 € au 31 décembre 2018.

2. Le passif

- Les capitaux propres

Les capitaux propres sont de 803 224 € et se décomposent comme suit :

- capital social : 716 000 €
- réserve légale : 3 771 €
- report à nouveau des exercices antérieurs : + 71 794 €
- résultat de l'exercice : + 11 659 €

- Les dettes
 - dettes fournisseurs et comptes rattachés : elles sont de 115 141 € et correspondent à des dépenses non réglées au 31 décembre 2018 auprès des tiers de la SPL,
 - dettes fiscales et sociales : à la date du 31 décembre 2018, elles sont de 134 643 €. Elles correspondent à des dépenses non réglées à cette même date auprès des tiers de la SPL (organismes sociaux, provision congés payés, TVA à reverser au fisc),
 - les comptes de liaison au passif (3 845 448 €) représentent les opérations en situation de trésorerie excédentaire.

III. L'ACTIVITE OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE

L'activité opérationnelle de la société se mesure notamment à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations de concessions d'aménagement et de mandats.

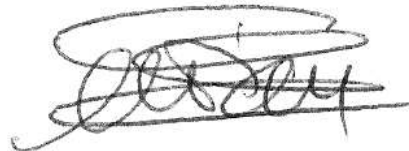
Le Chiffre d'Opérations 2018 (y compris conduites d'opérations), arrondi au millier d'euros, est de 11 061 000 € HT et de 13 185 000 € TTC.

Il était de 12 894 000 € HT et de 15 370 000 € TTC en 2017.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, prend acte de cette information sur l'activité de la Société Publique Locale Cap Métropole en 2018.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU